

Coalition ***Eau Secours!***
québécoise pour une gestion responsable de l'eau



RAPPORT ET RECOMMANDATIONS SUR L'ACCORD
ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AÉCG) ENTRE LE
CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

29 avril 2011

Eau Secours!

Créée en 1997, la coalition a pour but de revendiquer et de promouvoir une gestion responsable de l'eau, cette ressource vitale et stratégique, dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences citoyennes, de développement durable et de souveraineté collective.

Syndicat canadien de la fonction publique -Québec

Regroupant au total plus de 110 000 membres au Québec, il est le plus important syndicat affilié de la FTQ. Il représente environ 70 % de l'ensemble des employés municipaux au Québec. En plus du secteur municipal, il est présent dans 10 autres secteurs d'activités au Québec, entre autres la santé et les services sociaux, l'éducation, les transports urbain et aérien, l'énergie, les sociétés d'État et les organismes publics québécois et les communications. Au Canada, le SCFP représente plus de 600 000 membres.

INTRODUCTION

Les négociations pour l'Accord économique commercial et global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne ont commencé en 2009 et devraient se terminer d'ici la fin 2011. Un chapitre entier de l'entente pourrait être consacré aux marchés publics. D'après le Syndicat canadien de la fonction publique et la Coalition Eau Secours!, l'inclusion des marchés publics dans l'AÉCG est une menace aux services publics des eaux et ceci aura des conséquences néfastes sur la qualité et les coûts des services.

CONTEXTE

Les négociations pour l'AÉCG ont été lancées au Sommet Canada-UE, en mai 2009¹. À la suite d'une étude conjointe menée en 2008², les deux parties avaient conclu qu'il y aurait des avantages significatifs à conclure un accord économique. Une liste des « domaines de négociation recommandés »³ a été dressée, dont certains auront une incidence sur l'eau et sa gestion :

- *le commerce des marchandises;*
- *l'investissement;*
- *les marchés publics des gouvernements centraux et sous-centraux;*
- *la politique de la concurrence et autres questions connexes, y compris les monopoles et les sociétés d'État;*
- *les dispositions institutionnelles et le règlement des différends;*
- *le développement durable, notamment les dispositions sur l'environnement, sur les droits des travailleurs et sur l'appui à la responsabilité sociale des entreprises.*

¹ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, 2011. « Négociations en vue d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne », gouvernement du Canada, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/eu-ue/can-eu.aspx?lang=fra> (site consulté le 14 février 2011).

² Gouvernement du Canada et Commission européenne, 2008. " Assessing the Costs and Benefits of a Closer EU-Canada Economic Partnership", Introduction and Executive Summary, 9 pages, http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/EU-Canada_Joint_Study-Introduction_Executive_Summary.pdf (site consulté le 14 février 2011).

³ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Le ministre Day annonce des progrès importants en vue d'un accord économique global entre le Canada et l'Union européenne », 5 mars 2009 n° 60, http://www.international.gc.ca/media_commerce/comm/news-communiqués/2009/386908.aspx?lang=fra (site consulté le 14 février 2011)

Deux de ces « domaines de négociation », s'ils sont inclus dans l'Accord, pourraient causer des torts importants à l'économie et à la société québécoise. Il s'agit des marchés publics des gouvernements sous-centraux (provinces et municipalités) et des politiques de concurrence.

Dans un récent rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), le chercheur Alexandre L. Maltais définit les marchés publics comme étant « l'ensemble des achats publics [et des] contrats octroyés »⁴ par un gouvernement, une municipalité ou une société d'État. À partir de la référence donnée par l'auteur, voici une définition précise⁵ :

Le processus formel par lequel des organismes officiels du gouvernement obtiennent des biens et des services, y compris les services de construction et les travaux publics. Il inclut également toutes les fonctions qui relèvent de l'obtention de tout bien, service ou construction, y compris la description des exigences, la sélection et la sollicitation des sources, l'évaluation des offres, la préparation et l'adjudication du contrat, le règlement des différends et des revendications, ainsi que toutes les phases de l'administration des contrats.

Selon les rapports consultés, c'est à la suite d'un fort lobbying de multinationales européennes que l'Union européenne aurait demandé au Canada d'inclure les marchés publics dans l'Accord. La conséquence la plus grave pour les Québécois sera que l'eau publique y sera incluse et que plusieurs municipalités pourraient être tentées de privatiser leurs systèmes des eaux. Or, de nombreuses expériences montrent que la privatisation ou le partenariat public-privé dans les services des eaux entraîne des risques sérieux pour la qualité et le coût de ces services.

Le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens publiaient en décembre 2010 le rapport intitulé « Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau. »⁶. Destiné aux trois paliers de gouvernement, celui-ci conclut qu'avec l'AÉCG, le Canada laisserait l'eau potable en proie au secteur privé, au détriment des citoyens. Comme la réglementation, les investissements et les monopoles publics seront ouverts à la négociation, la privatisation des services publics des eaux en sera facilitée. De plus, la remunicipalisation des services des eaux (un retour du privé au public), si elle est souhaitée, sera complexe et coûteuse, car les règles ne seront plus seulement canadiennes. Par exemple, pour la Ville de Montréal, annuler le contrat des compteurs d'eau aurait été plus difficile, voire impossible si le consortium

⁴ Alexandre L. Maltais, 2011. « Accord économique et commercial global Canada-Europe : quelles conséquences pour le Québec? », Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), 39 pages.

⁵ Système d'information sur le commerce extérieur, 2011. « Dictionnaire des termes commerciaux », http://www.sice.oas.org/dictionary/GP_f.asp#123, (site consulté le 14 février 2011).

⁶ Kelti Cameron, Meera Karunanathan et Stuart Trew, 2010. « Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau. » Syndicat canadien de la fonction publique, Conseil des Canadiens, 28 pages.

impliqué avait été européen et que l'AÉCG avait été en vigueur. Il s'agirait du « tout premier cas où un accord commercial couvrirait l'approvisionnement municipal des services d'eau. »⁷

De plus, le rapport de recherche dresse un parallèle entre les besoins d'investissement en infrastructures municipales et les programmes des gouvernements (fédéral et provincial) qui font la promotion des PPP. Selon la Fédération canadienne des municipalités, les besoins pour la mise à niveau des infrastructures municipales en 2007 étaient évalués à 123 milliards de dollars⁸ et, pour les systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées, à 31 milliards de dollars⁹. Nos municipalités ont donc réellement besoin d'investir dans leurs services des eaux. Le problème, c'est que, même si plusieurs chercheurs ont démontré que les PPP n'étaient pas une bonne solution pour les infrastructures, les gouvernements fédéral et provincial encouragent les municipalités à avoir recours aux services du privé. Par exemple, PPP Canada inc. est une société d'État qui a comme objectif de « faciliter l'expansion du marché canadien en PPP »¹⁰; elle gère 1,2 milliard de dollars « pour soutenir les projets d'infrastructure en PPP »¹¹ et considère les municipalités comme une priorité. Il est clair que l'AÉCG permettrait un accès plus facile aux multinationales européennes en ce qui a trait aux services des eaux canadiennes.

Selon le SCFP et le Conseil des Canadiens, si l'AÉCG voit le jour, les services d'eau publics sont menacés sous trois aspects¹² :

1. *Par des demandes de l'UE pour inclure les services d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les engagements de services provinciaux et territoriaux.*
2. *Par des protections musclées des investissements, protections liées aux engagements sur les services et l'accès aux marchés, et qui pourraient accorder aux investisseurs de l'UE des droits à l'eau sous-jacents.*

⁷ Kelti Cameron, Meera Karunanathan et Stuart Trew, 2010. « Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau. » Syndicat canadien de la fonction publique, Conseil des Canadiens p.2.

⁸ *Ibid.* p. 2.

⁹ *Ibid.* p.3.

¹⁰ PPP Canada inc. 2011. « PPP Canada », http://www.p3canada.ca/home_fr.php (site consulté le 14 février).

¹¹ *Ibid.*

¹² Kelti Cameron, Meera Karunanathan et Stuart Trew, 2010. « Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau. » Syndicat canadien de la fonction publique, Conseil des Canadiens, p. 11.

3. *Par l'inclusion des agences provinciales-territoriales de l'eau, des municipalités et des services d'eau dans le chapitre de l'AÉCG sur les marchés publics, ce qui pourrait grandement compromettre leur capacité à gérer les réseaux publics de distribution d'eau.*

Pour le chercheur Alexandre L. Maltais, les mesures de libéralisation des marchés publics pourraient limiter l'action des gouvernements¹³, et « constituerait une barrière au développement local et régional ». Il résume ainsi sa pensée : « Le grand gagnant : le secteur privé »¹⁴.

En conclusion, la population du Québec a tout intérêt à ce que son gouvernement protège sa souveraineté en demandant au Canada de retirer les marchés publics de l'AÉCG.

¹³ Alexandre L. Maltais, 2011. « Accord économique et commercial global Canada-Europe : quelles conséquences pour le Québec? », Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) p.19.

¹⁴ *Ibid.* p.26.

RECOMMANDATIONS¹⁵

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral retire de l'AÉCG les marchés publics, incluant les services des eaux, pour les provinces, territoires et municipalités du Canada.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fédéral mette sur pied un Fonds national de l'eau afin de garder la maîtrise publique des services des eaux. Ce fonds permettra de financer les mises à niveau pour l'alimentation en eau et l'assainissement.

Recommandation 3 : Pour respecter le droit des communautés municipales et autochtones de gérer leurs services d'eau, que le gouvernement fédéral les consulte et les intègre dans toute négociation ayant un lien avec les installations d'alimentation en eau et d'assainissement.

¹⁵ Voir les recommandations dans Kelti Cameron, Meera Karunanathan et Stuart Trew, 2010. « Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau. » Syndicat canadien de la fonction publique, Conseil des Canadiens.

PISTES D'ACTION

Eau Secours! et le Syndicat canadien de la fonction publique incitent les citoyens du Québec à demander au gouvernement que les marchés publics soient exclus de l'AÉCG. Voici les actions possibles :

1. Trouver un conseiller municipal, un maire, un député provincial ou fédéral, bref des personnes qui pourraient être en faveur de l'exemption des marchés publics de l'AÉCG et autres accords de commerce internationaux.
2. Lui faire parvenir le projet de résolution ci-joint en lui demandant de présenter cette motion d'opposition à l'AÉCG à l'instance où il vous représente.
3. Vous tenir au courant et informer les conseillers municipaux, les élus (provinciaux et fédéraux), les citoyens et les associations de la société civile au sujet de l'AÉCG. De nombreux documents d'information peuvent être trouvés sur le site du Syndicat canadien de la fonction publique, du Conseil des Canadiens et d'Eau Secours!

PROJET DE RÉSOLUTION SUR L'AÉCG¹⁶

PARCE QUE le gouvernement du Canada et l'Union européenne négocient un accord de commerce appelé « Accord économique et commercial global (AÉCG) »;

PARCE QUE l'Union européenne et les entreprises européennes insistent sur un accès total aux marchés publics des gouvernements infranationaux – incluant les municipalités, les conseils scolaires, les universités, les hôpitaux et autres organismes provinciaux –, ce qui pourrait considérablement réduire ou même éliminer le droit d'imposer des priorités locales lorsque de l'argent public est investi dans des biens, des services ou des projets d'immobilisation;

PARCE QUE les municipalités sont de plus en plus préoccupées par les accords de commerce et leurs possibles répercussions sur les programmes et services municipaux et sur l'autonomie locale;

PARCE QU'un accès illimité aux marchés publics municipaux canadiens pour les entreprises européennes pourrait favoriser la privatisation et réduire les possibilités de développement économique pour les communautés locales;

PARCE QUE les gouvernements provinciaux et territoriaux jouent un rôle actif dans la négociation de l'AÉCG avec l'Union européenne :

QU'IL SOIT RÉSOLU que [Nom de l'association provinciale, territoriale ou municipale]
DEMANDE :

que soit organisée une rencontre d'information avec la province _____ sur la portée et le contenu des négociations commerciales avec l'Union européenne;

que la Fédération canadienne des municipalités mène une analyse secteur par secteur sur les répercussions possibles pour les fonctions municipales et sur les pouvoirs du régime de marchés publics que veut obtenir l'Union européenne;

que la Fédération canadienne des municipalités incite le gouvernement du Canada à ne pas accorder à l'Union européenne l'accès aux marchés publics des gouvernements infranationaux;

que le gouvernement provincial négocie une exemption claire et permanente de l'AÉCG pour les administrations locales.

¹⁶ <http://scfp.ca/trousse-aecg/projet-de-resolution-sur-laecg>

RÉFÉRENCES

- CAMERON, Kelti, Meera Karunanathan et Stuart Trew, 2010. « Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau. » Syndicat canadien de la fonction publique et Conseil des Canadiens, 26 pages.
- GOUVERNEMENT DU CANADA ET COMMISSION EUROPÉENNE, 2008. « *Assessing the Costs and Benefits of a Closer EU-Canada Economic Partnership*», Introduction and Executive Summary, 9 pages, http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/EU-Canada_Joint_Study-Introduction_Executive_Summary.pdf (site consulté le 14 février 2011).
- MALTAIS, Alexandre L. 2011. « Accord économique et commercial global Canada-Europe : quelles conséquences pour le Québec? », Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), 39 pages.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL DU CANADA, 2011. «Négociations en vue d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne», gouvernement du Canada, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/eu-ue/can-eu.aspx?lang=fra> (site consulté le 14 février 2011).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, « Le ministre Day annonce des progrès importants en vue d'un accord économique global entre le Canada et l'Union européenne », 5 mars 2009 no 60, http://www.international.gc.ca/media_commerce/comm/news-communiqués/2009/386908.aspx?lang=fra (site consulté le 14 février 2011).
- PPP CANADA inc., 2011. « PPP Canada », http://www.p3canada.ca/home_fr.php (site consulté le 14 février).
- SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR, 2011. Organisation des États américains, « Dictionnaire des termes commerciaux », http://www.sice.oas.org/dictionary/GP_f.asp#123, (site consulté le 14 février 2011).
- SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, 2010. « Projet de résolution sur l'AÉCG », <http://scfp.ca/trousse-aecg/projet-de-resolution-sur-laecg> (site consulté le 18 mars 2011).
- _____, 2010. « Trousse d'outil sur l'AÉCG », <http://scfp.ca/trousse-aecg> (site consulté le 18 mars 2011).